Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214200057-20260901-2026-073bis-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/09/2026
Publication : 04/09/2026
Pour l'autorité compétente par délégation
Pour le Maire et par délégation, La 1ère Adjointe, Pascale Dumazet

Numéro : 2026-073
Codification acte : 1.4

DECISION

Convention APP Mme Carole Guinand entreprise CASS'ROLE

Le Maire de la Commune d'ANDREZIEUX-BOUTHEON

VU la délibération n° 17 du Conseil Municipal du 21 mars 2026, portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire, pour la durée du mandat, en application des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU les articles L2123-1 et R2123-1 1° du Code de la Commande Publique,

VU le Code de la Santé Publique et notamment l'article R2324-9,

CONSIDERANT la nécessité d'offrir au personnel du service scolaire-périscolaire encadrant les enfants sur les différents temps, des conditions optimales d'exercice de leur profession, à savoir l'accueil des enfants âgés de 3 à 11 ans, en relation avec leurs familles,

CONSIDERANT la proposition de Madame Carole GUINAND, coach professionnel certifié de l'entreprise individuelle CASS'ROLE, pour organiser des séances d'analyse de la pratique professionnelle,

DECIDE

Article 1 : De confier à Madame Carole GUINAND de l'entreprise individuelle CASS'ROLE en sa qualité de coach professionnel, l'organisation de séances d'analyse de la pratique professionnelle, auprès du personnel du service scolaire-périscolaire, suivant un calendrier établi pour les années scolaires 2026-2027 et 2027-2028.

Article 2 : La Ville accepte de prendre en charge le coût horaire de la séance fixé à 157,50 € TTC, frais de déplacement inclus.

Article 3: Une convention fixant les conditions détaillées d'intervention sera rédigée et signée par Monsieur le Maire et Madame Carole GUINAND.

Article 4: Ampliation de la présente décision sera transmise à :
- Monsieur le Préfet de la Loire,
- Madame la Comptable Publique du SGC Loire Sud,
- Monsieur le Directeur Général des Services.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 1er septembre 2026

Pour le Maire et par délégation,
La 1ère Adjointe,
Pascale DUMAZET

ANDREZIEUX-BOUTHEON MAIRIE 42160 LOIRE